

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21/11/2011

Sur convocation du 14 Novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil à la Mairie de la commune d'Angeac-champagne, le 21 Novembre 2011 à 18 H 30.

Présents : BARBERA Lucette, BRUNETEAU Pascal, DAVIAUD Ludovic, FAURIE Gérard, GATINEAU Jacques, JASMIN Michel, LAIN Catherine, PASQUAUD Alain.

Absents excusés : Evelyne RIFFAUD, LORET Jean François a donné pouvoir à Mr Alain PASQUAUD.

Absent : GARABOEUF Frédéric..

Début de la séance à 18 H 35

A été nommée secrétaire de séance : LAIN Catherine.

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour 2 dossiers :

Point 9 : décisions comptables modificatives à la demande de Mr le Trésorier.

Point 10 : validation de l'achat d'une saleuse suite à une offre groupée de plusieurs communes.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr Le Maire à rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

1 – AMENAGEMENT CARREFOUR DU RI VALLEE ET RUE DE L'AIGUILLON

Mr le Maire précise qu'il a rencontré Mr DANCHE D'ERDF, lequel lui a précisé que dès lors que le poteau de trouvera situé sur la bande de roulement du carrefour, ERDF prendrait intégralement à sa charge les frais de déplacement du poteau.

Mr LORET se propose de céder à titre gratuit une bande de terrain de 8 mètres sur 8 sur chaque rue afin de faire un pan coupé permettant de mieux sécuriser le carrefour et d'améliorer la circulation et les capacités pour tourner des véhicules tels que camion poubelle, transporteur, véhicules agricoles.....

Un problème est soulevé sur l'existence supposé d'un puits dans le carrefour, qui s'il existe sera sécurisé par une plaque adaptée.

Mr le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter un géomètre pour le bornage du terrain, et un notaire pour signer l'acte.

De l'autoriser à solliciter la CDC pour les travaux de terrassement et d'aménagement, et de faire effectuer des devis pour la construction d'un mur.

De l'autoriser à solliciter ERDF pour faire la demande de déplacement du poteau.

Mr le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer précisant que le pouvoir donné par Mr LORET ne participe pas au vote étant impliqué dans le dossier.

Pour : 6 voix Contre : 2 voix

2 – VOTE DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Mr le Maire propose au conseil municipal de voter une enveloppe d'un montant maximum de 2500 € pour l'ensemble du personnel.

La répartition sera faite par arrêté du maire.

Pour : 9 voix

3 – DEVIS AMENAGEMENT CARREFOUR « MAZAUFRY »

Mr le Maire présente au conseil un devis d'investissement en prestation de service de la CDC de grande champagne pour l'aménagement de la place pour un montant de 19 466 € HT soit un TTC de 23281,34 € (terrassement, caniveaux, béton lavé, enrobé parking)

Ce montant rentre dans l'enveloppe budgétaire déjà voté pour mémoire de 40 000 €.

Restera à réaliser les équipements pour végétaux et bancs.

Pour : 9 voix.

4 – DEVIS FDAC 2012 CDC

A titre des investissements 2012 sont retenus :

- Fourniture et main d'œuvre terrassement et enrobé rue du colombard pour un montant de 3240 € HT, soit TTC 3875,04 €.
- Reprofilage et mise en enrobé du VC 116 (face au cimetière direction genté) pour un montant de 12 956,25 € H T, soit TTC 15 495,68 €

Pour : 9 voix.

5 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN DEVIS D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES PORCHES (direction Juillac)

Le Syndicat SDEG propose un devis pour un montant de 1299,93 €, la partie restant à la charge de la commune n'étant en réalité que de 275,87 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis pour un montant de 275,87 € (contribution de la commune) et à signer la convention de fonds de concours pour le versement de la somme au SDEG.

Pour : 9 voix.

6 – VALIDATION DU MONTANT DE LA RODP (REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC) PRESENTEE PAR GRDF

Il s'agit de la redevance que doit verser GRDF pour l'occupation de son réseau sur le domaine public de la commune d'Angeac-Champagne qui est calculée suivant la formule suivante :

$$(0.035 \text{ €} \times 4772) + 100 \text{ €} \times 1,0810$$

Ce qui donne un montant de RODP 2011 de 288,65 €.

Le Conseil Municipal valide le montant de RODP à l'unanimité.

7 – AUTORISATION DE RECRUTEMENT A TEMPS PARTIEL AU SECRETARIAT DE MAIRIE A PARTIR DU 16 FEVRIER 2012.

Mr le Maire précise que contrat CAE de Mlle DANOIS se termine de 15 Février 2012, et qu'il conviendrait dans un premier temps pour une période de 6 mois de recruter un agent pour besoin occasionnel à compter du 16 Février 2012.

En effet les CAE sont une formule avantageuse en terme financier au niveau du budget, mais peu pratique (formation, changement de personnel), il convient donc de prévoir dans l'avenir un poste stable d'agent administratif.

Le Conseil décide d'autoriser le maire à procéder pour le moment au recrutement d'un agent administratif de 2^{ème} classe pour un contrat de 6 mois pour besoin occasionnel à compter du 16 FEVRIER 2012 sur durée maximale de 24 Heures par semaine, ceci à l'unanimité.

8 – INFORMATION SUR L'AMENAGEMENT DE BOURG SUITE AUCOURRIER DE MR TOURNEUR DU CONSEIL GENERAL

Mr le Maire indique qu'il a rencontré le 17 Novembre dernier Mme HANSEMAN Architecte des bâtiments de France à Angoulême laquelle jusqu'à maintenant imposait des bordures et caniveaux en blanc sur toute la traversée de Roissac entraînant ainsi un surcoût de l'ordre de 50 % par rapport au revêtement gris soit plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Mme l'architecte des bâtiments de France accepte finalement de ne conserver que le blanc aux abords de la fontaine, le reste pouvant être fait en gris, ce qui aura une incidence financière très importante en baisse sur le plan financier.

Le Conseil Général souhaiterait que l'on procède en 2 étapes, d'abord un aménagement des éléments de sécurité et ensuite faire le linéaire dans un deuxième temps pour fixer les éventuels problèmes de circulation liés à l'étroitesse de la chaussée et aux normes des trottoirs pour le handicap.

Rendez vous est pris le 15 décembre avec Mr PEROT responsable du secteur à Jarnac pour finaliser tout cela

Le Conseil Général précise qu'il serait prêt à s'engager au titre d'une subvention de 25 000 € pour les aménagements de sécurité (sur son budget 2012) et à faire voter une subvention sur son budget 2013 (les crédits 2012 étant déjà absorbés) pour les enrobés, ce qui ferait comme prévu réaliser la première tranche d'aménagement en 2013.

9 – DECISIONS COMPTABLES MODIFICATIVES A LA DEMANDE DE LA TRESORERIE

- COMPTE 6711 : 5,41 €
- COMPTE 7711 : 5,41 €

- COMPTE 2031 : + 956,80 €
- COMPTE 2315 : - 956,80 €

Accepté à l'unanimité.

10 – VALIDATION DEVIS SALEUSE

Mr le Maire, précise que dans le cadre d'un appel commun à plusieurs communes de la CDC il a pu être obtenu un tarif intéressant pour l'acquisition d'une saleuse ce qui permettrait de rationaliser l'épandage du sel (environ 8 fois moins) par rapport à un semoir qui était prêté à la commune par un agriculteur.

Devis proposé par la Société OUVRARD Charente attelage et variateur inclus dans le devis, pour un montant H T de 980 €.

Le devis est validé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19 H 25

